



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 18 juillet 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 18 juillet à 19 h 00 à la salle Maurice Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault et Normand Vincent formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Les conseillers François Lalonde et Roger Bourbonnais sont absents.

Est également présent Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

2018-07-513

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 18 juillet 2018.

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juillet 2018 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **SERVICES URBAINS**
 - 3.1 Appel d'offres 2018-006-TP – Réfection des infrastructures sur la rue Legault
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-514

APPEL D'OFFRES 2018-006-TP – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE LEGAULT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2018-006-TP afin d'octroyer le contrat pour la réfection des infrastructures sur la rue Legault

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 1 276 900 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :

| Soumissionnaire | Offre de prix (taxes incluses) |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Construction JP Roy inc. | 1 343 111,05 \$ |
| Ali Excavation inc. | 1 704 361,81 \$ |
| | |



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Groupe Civitas inc. d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction JP Roy inc;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Construction JP Roy inc, au montant de 1 343 111,05 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER une dépense maximale de de 1 343 111,05 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 160-2017. —

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 10 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 18 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Éric Lachapelle

Le maire

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*